

**PERRIGNY**  
JURA

## CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en salle du conseil à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Philippe VINCENT, 1<sup>er</sup> Adjoint**.

**Présents :** Mesdames Christine BERNARD, Marie-Noëlle PECCLET, Messieurs, Jean-Claude BAYARD, Alain PAIN, Adjoints. Mesdames Catherine CHENEVAL-PALLUD, Sandra POULAIN, Chantal TISSOT-MOSSU, Marie FRAY, Pascale GUINOT, Messieurs Jérémie MICHEL, Dominique BAUD, François DELATOUR, Jean-Luc BLACHON.

**Absents :** Mesdames Christiane MAUGAIN, Stéphanie DEPROST (pouvoir donné à Madame Sandra POULAIN)

Monsieur Philippe VINCENT, 1<sup>er</sup> Adjoint, tient en préambule à excuser l'absence de dernière minute de Madame le Maire, contrainte par médecin de manquer cette réunion du Conseil Municipal et de s'adjoindre à un repos strict. L'ensemble des Elus du Conseil Municipal s'associant à lui pour souhaiter un prompt rétablissement à Madame le Maire.

### **I. Conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, il convient de procéder à la nomination d'un secrétaire de séance.**

Madame Sandra POULAIN est désignée Secrétaire de séance.

### **II – Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoir du Conseil Municipal :**

- ❖ Liste des décisions de renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain :
- 22/02/2024 : Vente BOISSON – Terrain cadastré sect. AB 827, 24 Impasse du Chanteur d'une superficie de 74 m<sup>2</sup>
- 15/03/2024 : Vente COLAS / CAZORLA JOANIER – Terrain cadastré sect. AD 119 et 371, 5 Impasse des Cadets d'une superficie de 617 m<sup>2</sup>
- 15/03/2024 : Vente KERVICHE / MOUTENET – Terrain cadastré sect. AB 890 et 892, 13 Rue de la Lième d'une superficie de 578 m<sup>2</sup>

### **III- Affaires générales**

#### Délibération n°2024\_14

**Rapporteur :** Monsieur Philippe VINCENT

**OBJET :** Entretien des espaces verts de la Commune : choix du prestataire

Comme chaque année, la Collectivité effectue une mise en concurrence pour l'entretien des espaces verts de la Commune. L'estimation du besoin étant bien inférieure aux seuils de la Commande Publique, la consultation des entreprises a été effectuée par mail.

Le délai de consultation prenait fin au 17 mars dernier, 4 réponses ont été reçues et dont les caractéristiques sont reprises dans le tableau ci-dessous :

<b><u>ENTREPRISE</u></b>	<b><u>MONTANT H.T</u></b>
SASU EPISSURE ACCRO-JARDIN	9 860.20 €
SAS DE LA FORÊT AU JARDIN	36 620.00 €
V2G PAYSAGES	9 980.00 €
LUGH AMENAGEMENTS EXTERIEURS	22 600.00 €

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**DECIDE** de retenir l'offre présentée par la société « SASU EPISSURE ACCRO-JARDIN » pour un montant de 9860.20 € H.T ;

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### **IV- Finances et Personnels**

##### **Délibération n°2024\_15**

**Rapporteur :** Monsieur Jean-Claude BAYARD

**OBJET :** **Renouvellement de la convention de mise à disposition de véhicule – Service Technique**

Pour rappel, le Conseil Municipal a renouvelé en 2016 une convention avec la société Trafic Communication pour la mise à disposition d'un véhicule utilitaire électrique pour une période de trois années.

En contrepartie, la société trafic Communication dispose d'emplacements publicitaires sur le véhicule afin d'en assurer le financement.

La convention qui définissait les conditions dans lesquelles ce véhicule serait mis à disposition des services municipaux arrivera à son terme le 03/06/2024.

La société Trafic Communication propose de renouveler cette convention pour une nouvelle période triennale. Compte-tenu du faible kilométrage et du bon état général du véhicule, il est proposé un renouvellement sur le véhicule existant. Cette option aura pour effet de minorer les investissements publicitaires des partenaires.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire et pris connaissance du contenu de la convention :

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**ACCEPTE** ladite convention, sous réserve que le renouvellement des batteries du véhicule soit pris en charge par la société Trafic Communication ;

**CHARGE** Madame le Maire de signer celle-ci et toute pièce afférente à ce dossier ;

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

##### **Délibération n°2024\_16**

**Rapporteur :** Monsieur Jean-Claude BAYARD

**OBJET :** **Renouvellement de la convention l'Association Gaspard et Luna pour la stérilisation des chats errants**

Dans le cadre de la campagne de stérilisation des chats que mène l'association GASPARD & LUNA, il est proposé de conclure un accord avec l'association, pour la stérilisation des chats errants sur la commune.

L'Association se charge de la capture des chats, avec l'aide de l'équipe technique municipale que l'Association formera. Ces chats seront ensuite redirigés vers le cabinet vétérinaire partenaire de l'Association pour stérilisation et identification par puce électronique. Les chats seront ensuite relâchés sur le site de leur capture. Après stérilisation, la puce électronique sera transférée au nom de la Commune.

Il convient de déterminer une somme globale pour mener cette action.

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**DECIDE** d'affecter la somme globale de 500€ pour la campagne 2024 de stérilisation des chats errants ;

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention correspondante avec l'association GASPARD & LUNA ;

**AUTORISE** Madame le Maire à accomplir toute démarche nécessaire à l'exécution de cette délibération ;

#### **IV – Questions et informations diverses :**

**Information n°1**

**Rapporteur :** Messieurs Philippe VINCENT & Alain PAIN

**OBJET :** Point sur les travaux en cours

Pour rappel, la Collectivité procède actuellement aux aménagements de surface de la Rue de la Lième et de Babylone par une sécurisation des liaisons piétonnes, l'aménagement d'un mini-giratoire à l'intersection des Plantées ainsi que la création d'un plateau ralentisseur au carrefour Rue de la Lième et Rue de Babylone. Les travaux avancent bien, les aménagements devraient être terminés dans les deux semaines à venir, à l'issue les enrobés seront réalisés courant d'avril.

Concernant la rénovation énergétique du complexe « Groupe Scolaire et salles municipales » : Suite à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre, une première réunion a eu lieu le 14 mars avec le cabinet. Suite à cette rencontre, le cabinet à visiter les locaux et rentre désormais en phase d'étude.

**Information n°2**

**Rapporteur :** Monsieur Philippe Vincent

**OBJET :** Point sur la « Labellisation 80e anniversaire de la Libération »

La collectivité a candidaté pour l'appel à projet pour le 80<sup>e</sup> anniversaire de la Libération. La candidature de la Commune a été retenue pour 3 projets :

- La cérémonie du 27 avril 2024 de commémoration de l'assassinat du Docteur Jean-Michel et Jean-Paul GUYOT
- La cérémonie du 8 mai 2024
- La cérémonie du 8 mai 2025

Ces cérémonies labellisées verront la tenue d'exposition/Cérémonie/Création audiovisuelle et multimédia/ Spectacle/ Manifestation scientifique/ Publication/ Tourisme /Monument/Chemin de mémoire.

**Information n°3**

**Rapporteur :** Madame Pascale GUINOT

**OBJET :** Retour sur la dernière réunion « Commission Boite à Livres »

Retour sur la dernière réunion de la Commission Boite à Livres du 13/03 : une inauguration de la 2<sup>ème</sup> boite à livres du Chanois se tiendra le 25/05 avec une animation menée sous forme d'atelier lecture pour parents et enfants.

**Information n°4**

**Rapporteur :** Monsieur Jean-Claude BAYARD

**OBJET :** Point sur les travaux en forêt

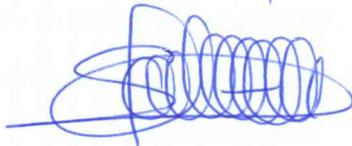
Une rencontre avec le technicien ONF et un service associé spécialisé dans les études sanitaires des arbres a eu lieu le 08/03 à la Plaine afin de faire un point sur les tilleuls centenaires. Une étude sera lancée cette année afin de s'assurer de l'état sanitaire de ces derniers et de prendre les mesures appropriées le cas échéant.

Autres informations :

- Pose de 5 pièges à frelons asiatiques sur la Commune
- Livraisons des composteurs se fera *a priori* le 20/04 matin
- Prochain Conseil Municipal : 10/04 vote du budget

**La secrétaire de séance**

**Sandra POULAIN**



**Fin de séance à 22h15**

**P/O Le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint  
Philippe VINCENT**

